

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
ADOPTION DU
RAPPORT DE LA
COMMISSION
LOCALE
D'EVALUATION
DES CHARGES
TRANSFEREES
SUITE AU
TRANSFERT DE
CHARGES LIE
AU SECTEUR
ADOS ET
JEUNESSE DE
LA VILLE DE
CASTELNAU-
DARY A LA
CCCLA

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 03 MAI 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03 MAI 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **23 MAI 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-127
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 16 mai 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Brigitte BATIGNE À Michel RATABOUIL,
Pierre BARBAUD À Patrick MAUGARD,
Régine SURRE À Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI À Hélène GIRAL,
Préscillia GRANIER À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Adrien ROUZAUD À Jean-François VERONIN-MASSET,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Martine LACOMBE

Secrétaire : Bruno PERLES

Vu la délibération n°2023-005 en date du 29 mars 2023 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA),

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ledit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 16 mai 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **23 MAI 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **22 MAI 2023**

Par publication le : **23 MAI 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le **23 MAI 2023**

ID : 011-211100763-20230516-DB2023127-DE

